

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-09-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de septembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2020-09-150

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 10 août 2020
5. Adoption des comptes payés du mois d'août 2020
6. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement prolongeant la zone I-102 et diminuant la zone Rx-101
7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et machineries – Service des travaux publics
8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
9. Demande dérogation mineure, terrain 1^{re} Avenue et coin rue Poliquin
10. Engagement journalier aux travaux publics
11. Nomination lieutenants intérimaires du service incendie
12. Proposition essai traitabilité – puits St-Charles

13. Achat de sel et sable d'hiver
14. Appui à la Course et au Festival de la banquise
15. Paiement facture, Maskimo Construction inc.
16. Adoption du plan municipal de sécurité civile (PMSC)
17. Nomination représentants à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 36 Fin : 19 : 54

Rés.2020-09-151

Adoption du procès-verbal du 10 août 2020

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 août 2020, soit accepté tel que présenté.

Rés.2020-09-152

Adoption des comptes payés du mois d'août 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 240 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 14 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 14 septembre 2020 totalisant la somme de 867 673.95 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2020-09-153 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement prolongeant la zone I-102 et diminuant la zone Rx-101

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement prolongeant la zone I-102 et diminuant la zone Rx-101
- dépose le projet de règlement 242 intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de prolonger la zone I-102 et de diminuer la zone Rx-101 »

Rés.2020-09-154 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et machinerie – Service des travaux publics

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement pour l'acquisition de véhicules et machinerie – Service des travaux publics
- dépose le projet de règlement 243 intitulé « Décrétant un emprunt de 682 500 \$ et une dépense de 682 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et machinerie – Service des travaux publics »

Rés.2020-09-155 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
- dépose le projet de règlement 244 intitulé « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau »

Rés.2020-09-156 Demande de dérogation mineure, coin 1^{re} Avenue et rue Poliquin

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 21 août 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, la demande de dérogation mineure n'est pas modifiée;

Attendu que la demande de dérogation mineure consistait à permettre de déroger à l'article 7.2.2-3^o du règlement de zonage #116 afin de permettre que le garage devance la maison de 3,05 mètres au lieu de 1 mètre;

Attendu que la demande a été analysée par le comité consultatif en urbanisme et que ce dernier recommande au conseil municipal de ne pas accorder de dérogation mineure pour une construction neuve, lorsque cela peut être évité, en conformité avec les balises et les guides concernant l'application des dispositions relatives aux dérogations mineures découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LrQ c. a-19.1);

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Portneuf exprime par la présente sa volonté d'amorcer d'ici la fin de l'année 2020 des travaux visant à modifier l'article 7.2.2-3^o, de manière à permettre à la façade de tout bâtiment complémentaire attenante de devancer de plus d'un mètre la façade du bâtiment principal, selon des normes à définir;

Attendu que cette volonté de révision réglementaire repose sur l'objectif général de favoriser le développement résidentiel local, de tendre vers une harmonisation et une plus grande cohérence entre notre règlement et les balises et normes applicables dans la réglementation de plusieurs autres municipalités de la MRC de Portneuf et de la région de la Capitale-nationale, en plus de favoriser l'implantation et la construction sur le territoire de bâtiments issus des nouvelles tendances architecturales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 547, sis au coin de la 1^{re} Avenue et de la rue Poliquin, portant le matricule 9873-31-0323.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate son service de l'urbanisme afin d'entamer un processus de révision réglementaire de l'article 7.2.2-3^o du Règlement de zonage en vigueur.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable. Monsieur le conseiller Marc Rivard enregistre sa dissidence

Rés.2020-09-157

Engagement journalier aux travaux publics

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé le 20 août 2020 notamment par l'entremise d'un affichage de poste à l'interne et à l'externe publié dans le Courrier de Portneuf (édition du 26 août), sur diverses plateformes spécialisées en emploi et sur le babillard de la Ville;

Considérant que des entrevues ont été réalisées le 4 septembre 2020 par le comité de sélection composé du directeur général et du coordonnateur des travaux publics;

Considérant que les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur monsieur Jonathan Welsh;

Considérant que la vérification des références est positive et que la vérification des antécédents judiciaires est négative;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la recommandation du comité de sélection visant à procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Welsh, au poste de journalier aux travaux publics, au terme d'un processus d'affichage et de sélection qui s'est déroulé entre le 26 août et le 2 septembre 2020;

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective et que la rémunération corresponde à l'échelon 4 de la grille salariale présentée en annexe de cette dernière pour cette classification d'emploi, et ce, considérant l'évaluation faite par l'employeur des formations et des expériences pertinentes à la fonction possédées par le candidat au moment de son embauche;

QUE cette embauche soit effective en date du 21 septembre 2020.

QU'une période de probation de 720 heures aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction, tel que prévu à l'article 4.09 de la convention collective.

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réussite, à la satisfaction de l'employeur, des tests et examens complémentaires au processus d'embauche qui seront réalisés au cours des prochaines semaines.

Rés.2020-09-158

Nomination lieutenants intérimaires du service incendie

Considérant que les lieutenants jouent un rôle majeur et stratégique au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf et qu'ils seront des intervenants importants dans les activités de la future Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI);

Considérant que la Ville de Portneuf doit combler rapidement deux postes de lieutenants au sein de son service de sécurité incendie afin de maintenir un cadre opérationnel optimal et de répartir adéquatement les mandats de garde externe;

Considérant qu'un processus rigoureux de sélection a été mené en août 2020, par l'entremise d'un appel de candidatures et d'un processus de sélection à l'interne;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal entérine la nomination de messieurs Rodrigue Paquette et Frédéric Lévesque à titre de lieutenants intérimaires au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf, et ce, selon les conditions déterminées dans la grille salariale 2019-2021 adoptée par le conseil par l'entremise de la résolution #2019-01-031.

QUE la Ville et les lieutenants s'engagent mutuellement à rencontrer, sous la supervision conjointe du directeur général et du directeur du service de sécurité incendie, les exigences énoncées dans le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

QU'une période de probation de six (6) mois, pour chacun des deux lieutenants, aura cours à partir de la présente résolution.

Rés.2020-09-159 Proposition essai traitabilité – puits St-Charles

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte une dépense de 10 500 \$ taxes en sus, pour un essai de traitabilité au puits St-Charles, tel que mentionné dans la proposition 9-3690 R3 de Magnor en date du 26 août 2020.

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ 2019-2023

Rés.2020-09-160 Achat de sel et sable d'hiver

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglacage, pour l'hiver 2020-2021, pour une quantité approximative de 500 tonnes métriques au coût de 95 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat de sable d'hiver, pour l'hiver 2020-2021, pour une quantité approximative de 2 000 tonnes métriques au coût de 14.00 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus.

Rés.2020-09-161 Appui à la Course et au Festival de la banquise

Considérant que la Ville de Portneuf soutient la mission de l'organisation du Festival et de la Course de la Banquise depuis de nombreuses années et que cet événement hivernal contribue de façon unique au rayonnement de la Ville;

Considérant que cet événement rencontre un énorme succès et demeure un événement récréotouristique majeur en période hivernale, à l'échelle de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf soutienne activement les organisateurs de la Course et du Festival de la banquise, pour son édition 2021, qui se tiendra à une date à confirmer en janvier 2021;

QUE ce soutien se traduise par une contribution financière de 15 000 \$ ainsi que par un soutien administratif, logistique et technique d'une valeur de 5 000 \$;

QUE ce soutien comprenne également la participation du service de sécurité incendie, selon la disponibilité des effectifs, sur le site de la course en janvier 2021.

Rés.2020-09-162 Paiement facture, Maskimo Construction inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au montant de 24 196.49 \$ taxes incluses à Maskimo Construction inc. pour des travaux de pavage exécutés en amont et en aval du passage à niveau du chemin de contournement le 30 juillet 2020.

QUE cette dépense soit affectée au Fonds des carrières et sablières.

Rés.2020-09-163

Adoption du plan municipal de sécurité civile (PMSC)

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal et des principaux intervenants de l'organisation municipale de sécurité civile;

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, adopté par le gouvernement du Québec, demande aux municipalités de mettre en place un plan de sécurité civile ainsi que des outils efficaces de mobilisation et de communication;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte par la présente le plan municipal de sécurité civile réalisé par la Ville et ses partenaires au cours de la dernière année, et ce, tel que déposé;

QUE Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et coordonnateur municipal des mesures d'urgence, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision de ce plan;

QUE M. Stéphane Bérubé, directeur par intérim du service de sécurité incendie, soit nommé coordonnateur de site, en remplacement de M. Sébastien Teed.

QUE cette résolution abroge tout document de planification ou plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville de Portneuf ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Rés.2020-09-164

Nomination de représentants à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Gilles Bédard soit nommé représentant pour la Ville de Portneuf auprès de la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina) en remplacement de monsieur Marc Rivard et que monsieur Mario Alain soit nommé représentant substitut.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 19 Fin : 20 : 39

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 40 hres.

Maire

Greffière